



RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Préavis municipal n° 04 – 2022

« Renouvellement des logiciels de gestion communale »

La Commission ad hoc chargée de rapporter sur le préavis n° 04 – 2022, composée de Mmes Karine Pérez, Nathalie Capt, Caroline Marti et Patricia Delacombaz ainsi que de M. Jean-Jacques Paltenghi, s'est réunie le lundi 14 novembre 2022 à La Maison de Commune en présence la Commission des finances ainsi que de MM. Jean-François Pollien, Syndic, et Sébastien Durussel, Municipal.

Lors de cette séance, MM. Pollien et Durussel nous ont présenté le préavis. Nous les remercions pour la clarté de leurs réponses et explications.

La Commission ad hoc relève ce qui suit :

- En comparaison avec le marché, le contrat actuel avec la société T2i comporte un coût annuel d'exploitation relativement élevé.
- A cela s'ajoute, depuis quelques années, des frais ponctuels importants pour le paramétrage de documents lors d'adaptations et de mises à jour ainsi que des licences obligatoires pour les nouveautés. Pour l'année 2023, les modifications s'élèvent à CHF 35'920.- dont CHF 16'920.- sont obligatoires.
- Si les logiciels donnent satisfaction, il n'en va pas de même des services proposés par T2i. Il a été constaté que le matériel fourni, encore sous garantie et contrat de maintenance, n'avait jamais fait l'objet de mises à jour, ce qui a pu provoquer une faille de sécurité dans le système informatique communal. De plus, les remarques formulées par les utilisateurs ne semblent pas prises en compte par T2i. D'autre part, la mise en place des nouvelles fonctionnalités obligatoires ne se font que très peu de temps avant la fin des échéances légales.
- Compte tenu des délais inhérents au contrat conclu avec T2i, une résiliation devrait intervenir avant le 31 décembre 2022.

La Commission ad hoc partage les doléances de la Municipalités vis-à-vis de son fournisseur informatique. Elle estime également qu'il est nécessaire de réévaluer le contrat conclu il y a 18 ans avec T2i, au regard des offres actuelles du marché. Nous relevons que la Municipalité doit rencontrer la société T2i avant la fin de l'année pour discuter des améliorations qui peuvent être apportées. Le fournisseur actuel n'est donc pas encore définitivement écarté. Le crédit d'investissement de CHF 135'000.- permettra à la Municipalité de choisir le fournisseur informatique le plus adéquat pour la commune.

Enfin, comme évoqué lors de la séance du 14 novembre 2022, nous encourageons la Municipalité à échanger avec des spécialistes pour l'établissement d'un cahier des charges ainsi qu'à se concerter avec les communes voisines dans le but de collaborer et de développer des interactions pour l'avenir.

En conclusion, à l'unanimité de ses membres, la Commission ad hoc invite le Conseil communal à accepter le préavis municipal n° 04-2022.

Présidente :



Karine Pérez

Rapporteure :



Patricia Delacombaz